



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue mardi le 3 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Vincent Lavallée, conseiller et maire suppléant
Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

Est absent :

Michel Péloquin, maire

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Une (1) personne assiste à la séance.

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-09-24

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 26 août 2024
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Demande de locations de salle pour le Studio 101 de CJSO
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Conseil local du Patrimoine
 - i) Nomination des membres du Comité local du patrimoine
- 8- Avis d'intérêt – Participation à l'appel d'offres de la MRC pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées pour l'année 2025
- 9- Travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier
- 10- Mandat de services professionnels pour étude géotechnique et contrôle des matériaux d'une patinoire extérieure multifonctionnelle
- 11- Mandat de services professionnels-conception et suivi de chantier volet architecture d'une patinoire extérieure multifonctionnelle
- 12- Mandat de services professionnels-conception et suivi de chantier volet civil d'une patinoire extérieure multifonctionnelle
- 13- Acquisition des lots 4 799 590, 4 799 373 et 4 799 375 pour reconstituer des exploitations agricoles dans le secteur à remembrer en vertu de la loi de 2016
- 14- Dépôt d'un projet dans le cadre du PNHA 2024
- 15- Autres affaires
- 16- Questions du public
- 17- Levée de la séance

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

02-09-24

03- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

-Séance ordinaire du 26 août 2024

Il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

03-09-24

04- CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

-04 a) Demande de locations de salle pour le Studio 101 de CJSO

CONSIDÉRANT QUE la station de radio locale CJSO souhaite tenir leur événement Studio 101, pour l'automne 2024 ainsi que l'hiver et le printemps 2025;

CONSIDÉRANT QU'il s'agira d'une belle visibilité pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LOUER à CJSO la grande salle communautaire les lundi 7 octobre 2024, lundi 4 novembre 2024, lundi 2 décembre 2024 et lundi 3 février 2025, lundi 10 mars 2025, lundi 7 avril 2025, lundi 5 mai 2025 et lundi 2 juin 2025 au coût de 250 \$ plus taxes, par événement incluant le ménage, le montage et démontage de la salle.

ADOPTÉE

04-09-24

05- CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

05-09-24

06- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt, par le greffier-trésorier, du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 64 636,42 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'août 2024;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 26 août 2024 et le 3 septembre 2024 pour un montant de 276 715,07 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

06-09-24

07- COMITÉS MUNICIPAUX

-01 a) Conseil local du Patrimoine

-1 a) i Nomination des membres du Comité local du patrimoine

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du règlement n° 555-2021 et modifié par le règlement n° 562-2022 concernant le conseil local du Patrimoine stipule que la durée du mandat des membres de ce comité est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit procéder à la nomination des membres pour un second mandat;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres sortants désirent poursuivre leur implication au sein du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil renouvelle le mandat de madame Charlotte Chapdelaine et monsieur Jean-Claude St-Arnault;

QUE les membres du Conseil municipal nommés sur ce comité soient messieurs Michel Péloquin et Mario Cardin;

QUE la municipalité lance un appel d'intérêt public pour combler les postes vacants.

ADOPTÉE

07-09-24

08- AVIS D'INTÉRÊT – PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES DE LA MRC POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel a compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire pour tout le domaine de la gestion des matières résiduelles (réf. règlement 198-09 de la MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite procéder à un appel d'offres régional pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées situées sur son territoire pour l'année 2025, conformément à l'application du Règlement Q-2, r.22 portant sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT que la MRC interpelle les municipalités de son territoire pour connaître leurs intérêts à participer au lancement de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la proposition de la MRC a pour objectifs de favoriser l'harmonisation du processus d'appel d'offres et d'obtenir un service en commun à un prix abordable pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités intéressées à s'associer à cet appel d'offres doivent faire connaître leurs intérêts à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

- confirme son intérêt à s'associer à l'appel d'offres régional pour la vidange des fosses septiques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- autorise la MRC de Pierre-De Saurel à agir à titre de mandataire de cet appel d'offres.

ADOPTÉE

09- TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER

08-09-24

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un second appel d'offres public n° SAS-2024-03 pour des travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'étude de la seule soumission reçue pour le déneigement, le déglacage et l'entretien des chemins d'hiver de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par *La Ferme du Barbu senc.* est conforme;

CONSIDÉRANT QU'après négociation, il est avantageux pour la municipalité d'octroyer le mandat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routière selon l'option C d'une durée de cinq (5) ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER le contrat relatif aux travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier de Sainte-Anne-de-Sorel au plus bas soumissionnaire conforme soit à *La Ferme du Barbu senc.* pour une période de cinq (5) ans au coût total négocié de 649 991,66 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

10- MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE MULTIFONCTIONNELLE

09-09-24

CONSIDÉRANT la réception d'une seule offre de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relativement à la mise en place d'une dalle multifonctionnelle extérieure;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est *LCL Environnement inc.* au coût estimé de 17 300 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'une aide financière du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de service de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux relativement à la mise en place d'une dalle multifonctionnelle extérieure au plus bas soumissionnaire conforme soit à *LCL Environnement inc.* au coût estimé de 17 300 \$ plus taxes selon l'offre de services n° 8590 déposée le 9 août 2024.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

10-09-24

11- MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS-CONCEPTION ET SUIVI DE CHANTIER VOLET ARCHITECTURE D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) offres de services professionnels pour la conception et le suivi de chantier volet architecture d'une dalle de patinoire extérieure multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est *Daniel Cournoyer, architecte*, au coût de 14 729,44 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'une aide financière du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la conception et le suivi de chantier volet architecture d'une dalle de patinoire extérieure multifonctionnelle au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Daniel Cournoyer, architecte*, au coût de 14 729,44 \$ plus taxes selon l'offre de services déposée le 26 août 2024.

ADOPTÉE

11-09-24

12- MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS-CONCEPTION ET SUIVI DE CHANTIER VOLET CIVIL D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de services professionnels pour la conception et le suivi de chantier volet civil d'une dalle de patinoire extérieure multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est *LB Infraconseils inc.* au coût estimé de 5 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'une aide financière du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la conception et le suivi de chantier volet civil d'une dalle de patinoire extérieure multifonctionnelle au plus bas soumissionnaire conforme soit à *LB Infraconseils inc.* au coût estimé de 5 000 \$ plus taxes selon l'offre de service déposée le 30 août 2024.

ADOPTÉE

12-09-24

13- ACQUISITION DES LOTS 4 799 590, 4 799 373 ET 4 799 375 POUR RECONSTITUER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LE SECTEUR À REMEMBRER EN VERTU DE LA LOI DE 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, par sa résolution numéro 14-05-24 du 6 mai 2024 a décrété l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de certains lots dont les lots numéros 4 799 590, 4 799 373 et 4 799 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu dans le but de remembrer et de constituer ou de reconstituer des exploitations agricoles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

dans le secteur de la municipalité, délimité dans la Loi spéciale de 2016 concernant la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport de M^e Conrad Delisle, les propriétaires de ces lots Mark N. Malcolm, résident en Alberta Canada, et Frank R. Spale, résident en Illinois USA, sont prêts à vendre, de gré à gré, leurs terrains à la municipalité pour le montant de l'évaluation municipale, et à donner un mandat au greffier-trésorier à cette fin si on leur verse une indemnité ci-après pour trouble, ennuis, inconvéniens et règlement de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE sur recommandation de M^e Conrad Delisle, il y a lieu d'accepter ces offres et les projets d'acte de vente préparé par Me Conrad Delisle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

1. Le Conseil décrète l'acquisition, de gré à gré, du lot numéro 4 799 590 pour 400 \$ et des lots 4 799 373 et 4 799 375 pour 100 \$ chacun et autorise la maire Michel Péloquin et le greffier-trésorier Maxime Dauplaise à signer les actes de vente au nom de la municipalité.

2. Autorise, par l'intermédiaire de M^e Conrad Delisle, le paiement à Mark N Malcolm du prix d'achat de 400 \$ et d'une indemnité de 800 \$ canadien et le paiement à Frank R. Spale d'une indemnité de 800 US comprenant le prix d'achat de ses terrains.

ADOPTÉE

14- DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PNHA 2024

13-09-24

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire présenter une demande de subvention auprès du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2024-2025* (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager un nouveau parc riverain destiné aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet consistera à l'installation d'une fontaine, de l'ajout de mobilier urbain incluant deux bancs berçants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER M. Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier à présenter une demande de subvention au programme *Nouveaux Horizons 2024-2025 pour les aînés* pour un montant de 25 000 \$ et d'autoriser M. le maire, Michel Péloquin et/ou le directeur général, M. Maxime Dauplaise à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, ladite demande.

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

14-09-24

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

15- AUTRES AFFAIRES

16- QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Pierre Pontbriand : comptes à payer; tarification de location salle communautaire pour le Studio 101 de CJSO; contrat de déneigement; subvention patinoire.

17- LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Vincent Lavallée,
conseiller et maire suppléant

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Vincent Lavallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »